



Jean-Pierre Servotte
Conseiller Cellule Agriculture
Jean-pierre.servotte@clarinval.belgium.be

Votre courrier du
Septembre 2023

Vos références

Nos références
DC/DVE/JPS/MJ/

Annexe(s)

à mentionner dans toute correspondance

Objet : Votre lettre « S'opposer au renouvellement accéléré du glyphosate »

J'ai bien reçu votre lettre transmise par Nature & Progrès, signée lors du salon Valériane, exprimant vos profondes inquiétudes quant aux développements actuels de l'évaluation du glyphosate par l'UE.

Pour votre parfaite information, ce dossier suit une procédure normale d'évaluation et d'échange de vue au niveau du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Nous sommes ici dans un processus de renouvellement comme toutes substances, avec les étapes connues à cet effet.

Nous ne sommes donc pas, comme avancé à tort par Nature & Progrès, dans une procédure accélérée selon les informations partagées par la Commission européenne. Pour rappel, fin 2022, une prolongation administrative de la substance avait été accordée afin de terminer les évaluations et analyses en cours.

Le dossier d'évaluation prend en compte, comme pour tout autre dossier d'évaluation de substance active, les problématiques que vous soulevez. Jeter l'opprobre sur la Commission européenne et l'EFSA, de la part de Nature & Progrès, n'est pas admissible.

En effet, le Règlement d'exécution (UE) 2019/724 de la commission a désigné la France, la Hongrie, les Pays-Bas et la Suède conjointement en tant qu'Etats Membres rapporteurs, connus sous le nom de groupe d'évaluation du glyphosate. Ce groupe a soumis un rapport d'évaluation du renouvellement et les recommandations pertinentes à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ainsi qu'à l'Agence européenne des produits chimiques. Ces instances ont pu réaliser un travail colossal, sur base de **plus de 2000 études**, et procéder aux consultations publiques. Ensuite, les différents experts des Etats Membres ont pu émettre leurs commentaires. Ce travail réalisé, sur base de ces conclusions, la commission peut maintenant émettre un projet de règlement qui sera présenté le 22 octobre 2023.

J'ai toute confiance en cette procédure soumise à de multiples contrôles au niveau européen. Les différents experts scientifiques peuvent en toute objectivité faire la synthèse des différents avis et émettre une analyse des risques circonstanciées permettant un usage en accord avec les principes de sauvegarde de la Santé publique et de l'Environnement.

Le vote des Etats Membres étant prévu pour le 13 octobre 2023, la position belge n'est actuellement pas encore arrêtée. Je peux vous assurer que les consultations nécessaires ainsi que la collégialité de la prise de position belge seront de mise.

J'espère avoir pu vous rassurer sur la procédure solide et transparente du processus de renouvellement de l'approbation de cette substance active pour l'Union européenne,

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères,



David CLARINVAL